

CHAPITRES 39 A 57

---

DÉPENSES COMMUNES ET DIVERSES

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
39			<b>CHAPITRE 39</b> <b>DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL</b>		
	1		<i>Relève</i>		
	1		Frais d'hôtel .....	70.000.000	
	2		Frais de transport .....	150.000.000	
	3		Congés de longue durée .....	25.000.000	
			Total de l'article 1 <sup>er</sup> .....		245.000.000
	2		<i>Frais d'hospitalisation des fonctionnaires et agents</i>		
			Frais d'hospitalisation des fonctionnaires et agents .....		150.000.000
	3		<i>Entretien et frais de transport des stagiaires</i>		
			Entretien et frais de transport des stagiaires .....		124.000.000
	4		<i>Frais de transport des membres des commissions spécialisées</i>		
	1		Commissions d'avancement et de discipline .....	2.000.000	
	2		Commission consultative du Travail .....	500.000	
	3		Comité technique consultatif d'hygiène et de sécurité du travail .....	200.000	
	4		Commissions gouvernementales diverses .....	2.000.000	
			Total de l'article 4 .....		4.700.000
	5		<i>Provision pour aménagement Fonction publique et Représentation diplomatique</i>		
	1		Provision pour aménagement Fonction publique (Fonctionnaires sénégalais de l'Assistance technique) .....	200.000.000	
	2		Provision pour Représentation diplomatique .....	10.000.000	210.000.000
	6		<i>Provision pour paiement des fonctionnaires et agents en position d'attente</i>		
			Provision pour paiement des fonctionnaires et agents en position d'attente .....		20.000.000
	7		<i>Cotisation employeur à la taxe pour l'amélioration de l'Habitat</i>		
			Cotisation employeur à la taxe pour l'amélioration de l'Habitat .....		140.500.000
	8		<i>Cours de perfectionnement</i>		
			Cours de perfectionnement .....		»
	9		<i>Bureau de gestion du building administratif</i>		
			Bureau de gestion du building administratif .....		19.652.000
	10		<i>Dépenses d'exercices clos</i>		
			Dépenses d'exercices clos .....		30.000.000
			TOTAL du chapitre 39 .....		943.352.000

## JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

## CHAPITRE 39

## DÉPENSES COMMUNES DE PERSONNEL

ARTICLE 1<sup>er</sup> — § 1 et 2. — Les prévisions pour frais d'hôtel et pour frais de transport ont été majorées pour tenir compte :

a) De la prise en charge des services de l'ex-Fédération (82 millions étaient prévus au Budget du Mali à ce titre);

b) Du fait qu'il est envisagé d'instituer pour certains fonctionnaires le régime du congé annuel.

§ 3. — Les prévisions pour congés de longue durée ont été majorées pour tenir compte d'une part de la prise en charge de nouveaux services, d'autre part de l'augmentation des fonctionnaires atteints de maladies ouvrant droit à ce congé.

ARTICLE 2. — Augmentation due à la prise en charge des anciens services fédéraux.

ARTICLE 3. — La formation rapide de cadres sénégalais exige encore l'envoi en stage en France d'un grand nombre d'agents.

L'inscription de 1960 a dû être portée à 110 millions au 5<sup>e</sup> collectif.

ARTICLE 6. — Il paraît nécessaire de maintenir une provision pour les agents en position d'attente mais elle peut être réduite en prévision d'une normalisation de leur situation.

ARTICLE 7. — Augmentation consécutive à la prise en charge des ex-services fédéraux.

ARTICLE 9. — Il s'agit du service chargé de l'entretien des installations du building administratif. Le détail des inscriptions est donné dans le tableau ci-après :

EFFECTIFS			TRAITEMENT BUDGÉTAIRE brut
1960	1961		
<i>Bureau de gestion du building administratif</i>			
1	1	Chef de bureau S.A.F.C., indice 1651 local .....	953.000
3	3	Facteurs, indices 543, 456, 294 .....	788.000
28	3	Plantons cadre local, indices 372 (2) et 377 .....	1.179.000
1	1	Electricien contractuel .....	969.000
	1	Commis contractuel .....	510.000
5		Plantons contractuels .....	»
1	1	Surveillante standardiste .....	605.000
2	2	Standardistes décisionnaires .....	802.000
2	2	Standardistes .....	1.488.000
2	6	Téléphonistes décisionnaires .....	1.084.000
2	5	Electriciens décisionnaires .....	888.000
2	4	Liftiers décisionnaires .....	882.000
2	4	Peintres décisionnaires .....	1.819.000
9	9	Un soudeur, deux storistes, trois menuisiers, un carreleur, un planton, un manoeuvre .....	820.000
3	4	Un ouvrier spécialisé, un serrurier, deux chauffeurs .....	1.126.000
2	4	Un dactylo, trois commis décisionnaires .....	504.000
3	3	Plantons .....	
66	51		14.417.000
		Prévisions pour avancement .....	721.000
		Allocations familiales et salaire unique .....	4.014.000
		Heures supplémentaires et indemnités de gestion .....	500.000
		<b>Total .....</b>	<b>19.652.000</b>

ARTICLE 10. — Inscription justifiée par le retard dans le règlement de certaines dépenses du fait notamment de l'envoi tardif des états justificatifs des frais d'hospitalisation.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
40			<b>CHAPITRE 40</b> DÉPENSES COMMUNES DE MATÉRIEL		
	1		<i>Entretien et renouvellement du mobilier</i>		
	1		Bâtiments administratifs .....		
	2		Logements .....	20.000.000	
	3		Mobilier pour professeurs et directeurs d'école .....	5.000.000	
			Total de l'article 1 <sup>er</sup> .....		25.000.000
	2		<i>Fournitures et objets de bureau</i>		
	1		Fournitures et objets de bureau .....		
	2		Fourniture d'imprimés pour bureau et cercles .....	19.000.000	
	3		Machines à calculer, comptables et duplicatives .....	2.000.000	
			Total de l'article 2 .....		21.000.000
	3		<i>Eau, électricité, téléphone (bâtiments communs)</i>		
			Eau, Electricité, téléphone (bâtiments communs) .....		2.000.000
	4		<i>Conventions de gérance avec la S.I.C.A.P.</i>		
	1		Conventions de gérance avec la S.I.C.A.P. ....	102.000.000	
	2		Convention entretien Palais de Justice .....	8.000.000	
					110.000.000
	5		<i>Centre électro-comptable</i>		
			Centre électro-comptable .....		8.000.000
	6		<i>Acquisition de véhicules</i>		
			Acquisition de véhicules .....		
	7		<i>Bureau de gestion du building administratif</i>		
			Bureau de gestion du building administratif .....		53.500.000
	8		<i>Dépenses d'exercices clos</i>		
			Dépenses d'exercices clos .....		
			TOTAL du chapitre 40 .....		237.500.000

## JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

## CHAPITRE 40

## DÉPENSES COMMUNES DE MATÉRIEL

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Les crédits prévus ont subi une forte réduction par rapport aux inscriptions de l'exercice 1960. Il semble en effet, que l'effort produit en 1960 permette de limiter les dépenses de cette nature.

ARTICLE 3. — Les dépenses pour eau, électricité, téléphone du Building administratif sont prévues à l'article 7; sont imputées à cette rubrique les dépenses des locaux de l'ancien Secrétariat général à Saint-Louis, blocs de logement non pris en charge par la S.I.C.A.P. à Dakar et Saint-Louis, etc.

ARTICLE 4. — Le montant de la convention avec la S.I.C.A.P. s'élevait en 1959 à 97 millions; depuis, l'entretien d'autres immeubles a été confié à cette Société, notamment l'important bloc de l'avenue Pasteur.

ARTICLE 7. — *Gestion du Building administratif.*

	BUREAU	
	GESTION	
<i>Dépenses permanentes</i>		<i>Entretien général</i>
Prestations en nature .....	»	Nettoyage .....
Correspondance et téléphone .....	»	7.800.000
Imprimés et documentation technique .....	10.000	Ascenseurs .....
Fournitures de bureau .....	100.000	2.500.000
Mobilier de bureau .....	50.000	Protection incendie .....
Habillement .....	300.000	1.800.000
Fourniture de bureau pour l'ensemble des services installés au building .....	2.000.000	Central téléphonique .....
Building (eau, électricité, téléphone) .....	25.165.000	2.000.000
Entretien général (voir ci-contre) .....	33.650.000	Travaux .....
		10.000.000
		Jardin .....
		1.800.000
		Véhicules carburants .....
		600.000
		Total .....
		25.875.000
Total 1961 .....	66.110.000	
Total 1960 .....	57.053.000	

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
41			<b>CHAPITRE 41</b> <b>DÉPENSES DIVERSES</b>		
	1		<i>Cérémonies, réceptions et fêtes publiques</i> Cérémonies, réceptions et fêtes publiques .....		210.000.000
	2		<i>Frais occasionnés par les pèlerinages</i> Frais occasionnés par les pèlerinages .....		3.000.000
	3		<i>Pertes de fonds et de matériel, frais de transfert de fonds</i> Pertes de fonds et de matériel, frais de transfert de fonds .....		1.000.000
	4		<i>Relations inter-Etats</i> Relations inter-Etats .....		
	5		<i>Voyages de notabilités et de jeunes</i> Voyages de notabilités et de jeunes .....		1.000.000
	6		<i>Participation aux foires et expositions</i> Participation aux foires et expositions .....		4.000.000
	7		<i>Dépenses diverses du service de l'Enregistrement et du Timbre</i>		
	1		Frais de fabrication des timbres et papiers timbrés .....	1.000.000	
	2		Remises aux débiteurs auxiliaires .....	2.000.000	
	3		Exercice par l'Enregistrement du droit de préemption sur transactions immobilières .....	5.000.000	
	4		Remboursement de droits indûment perçus .....	20.000.000	
			Total de l'article 7 .....		28.000.000
	8		<i>Remboursement de droits indûment perçus par le trésor</i> Remboursement de droits indûment perçus par le trésor .....		25.000.000
	8 <sup>bis</sup>		Remboursement de droits indûment perçus par la Douane .....		100.000.000
	9		<i>Reversement au fonds routier des remboursements effectués sur la T.F.R.T.T. importation</i> Reversement au fonds routier des remboursements effectués sur la T.F.R.T.T. importation .....		15.000.000
	10		<i>Remises de pénalités</i> Remises de pénalités .....		1.000.000
	11		<i>Frais d'expertise et de contentieux honoraires</i> Frais d'expertise et de contentieux, honoraires .....		25.000.000
	12		<i>Remboursement aux coopératives de leur capital social déposé auprès des S.M.D.R.</i> Remboursement aux coopératives de leur capital social déposé auprès des S.M.D.R. ....		P. M.
			<i>A reporter</i> .....		413.000.000

## JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 41  
DÉPENSES DIVERSES

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Ce crédit se décompose en :

10 millions pour cérémonies et fêtes publiques;

200 millions pour fêtes de l'anniversaire de l'indépendance de la République du Sénégal.

ARTICLE 2. — Le crédit a pu être réduit par rapport à celui de l'exercice 1960 puisque certaines dépenses d'équipement n'auront pas à être renouvelées en 1961.

ARTICLE 4. — Les crédits inscrits à cette rubrique sont compris dans les dépenses du Ministère des Affaires étrangères.

ARTICLE 9. — Le budget de l'Etat doit rembourser au Fonds routier les sommes que celui-ci verse aux entreprises exemptées de la taxe spéciale en remboursement de la part de la taxe forfaitaire représentative de la taxe de transaction à l'importation ayant porté sur le montant de la dite taxe spéciale.

ARTICLE 12. — Certaines coopératives avaient constitué leur capital social auprès des S. M. D. R.; ces organismes étant actuellement en liquidation, le remboursement de ce capital doit donner lieu à constitution de provision au budget de l'Etat, au cas où l'actif de ces S. M. D. R. ne permettrait pas le remboursement de ce capital.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
41			CHAPITRE 41 DÉPENSES DIVERSES		
			<i>Report</i> .....		413.000.000
	13		<i>Dépenses diverses non classées</i>		
		1	Elections et recensements .....	3.000.000	
		2	Participation de la République du Sénégal au paiement de l'indemnité instituée par l'article 48 du Code du Travail .....	3.000.000	
		3	Transports aériens par moyens militaires .....	1.000.000	
		4	Stages organisés par le Ministère du Développement et du Plan .....	1.000.000	
		5	Dépenses diverses et imprévues .....	25.000.000	
			Total de l'article 13 .....		33.000.000
	14		<i>Dépenses d'exercices clos</i>		
			Dépenses d'exercices clos .....		
			TOTAL du chapitre 41 .....		446.000.000
42			CHAPITRE 42 FONDS SPÉCIAUX		
			<i>Fonds secrets Présidence</i>		
	1		Fonds secrets Présidence .....		5.000.000
			<i>Fonds politiques</i>		
		1	Présidence .....	7.000.000	
		2	Ministère de l'Intérieur .....	5.000.000	
		3	Ministère des Affaires étrangères .....	5.000.000	
			Total de l'article 2 .....		17.000.000
			TOTAL du chapitre 42 .....		22.000.000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
43			<b>CHAPITRE 43</b> ENTRETIEN DES BATIMENTS ET LOGEMENTS ADMINISTRATIFS		
	1		<i>Bâtiments administratifs</i>		
	1		Locations .....	41.000.000	
	2		Entretien et réparations .....	200.000.000	
			Total de l'article 1 <sup>er</sup> .....		241.000.000
	2		<i>Logements administratifs</i>		
	1		Locations .....	350.000.000	
	2		Entretien et réparations .....	75.000.000	
			Total de l'article 2 .....		425.000.000
	3		<i>Dépenses d'exercices clos</i>		
			Dépenses d'exercices clos .....		»
			TOTAL du chapitre 43 .....		666.000.000
44			<b>CHAPITRE 44</b> ENTRETIEN DES ROUTES, VOIES DE NAVIGATION, AÉRODROMES, TRAVAUX DIVERS		
	1		<i>Routes, ponts et bacs</i>		
			Routes, ponts et bacs .....		460.000.000
	2		<i>Aérodromes</i>		
			Aérodromes .....		20.000.000
	3		<i>Voies de navigation et digues</i>		
			Voies de navigation et digues .....		29.000.000
	4		<i>Travaux maritimes et balisage</i>		
			Travaux maritimes et balisage .....		31.000.000
	5		<i>Travaux sur droits de marché</i>		
			Travaux sur droits de marché .....		4.000.000
	6		<i>Régie de nettoyage de Dakar</i>		
			Régie de nettoyage de Dakar .....		78.000.000
	7		<i>Dépenses d'exercices clos</i>		
			Dépenses d'exercices clos .....		»
			TOTAL du chapitre 44 .....		622.000.000

## JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

## CHAPITRE 43

## ENTRETIEN DES BATIMENTS ET LOGEMENTS ADMINISTRATIFS

ARTICLES 1<sup>er</sup> et 2 : Paragraphe 1<sup>er</sup>. — Le budget du Sénégal a dû prendre en charge les locations effectuées sur le budget de l'ex-Fédération (40 millions). La création de nouveaux services rend nécessaire une majoration des prévisions.

ARTICLES 1<sup>er</sup> et 2. — Les dotations au titre de l'entretien des bâtiments et logements représentent globalement le même montant que pour l'exercice 1960.

## CHAPITRE 44

ENTRETIEN DES ROUTES, VOIES DE NAVIGATION,  
AÉRODROMES, TRAVAUX DIVERS

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le budget du Sénégal supporte désormais les dépenses d'entretien et de grosses réparations des routes anciennement classées routes fédérales.

ARTICLES 2, 3, 4. — De même l'ex-budget fédéral supportait en partie les dépenses inscrites sous ces différentes rubriques.

ARTICLE 6. — Même inscription qu'au budget primitif de l'exercice 1960 avec contrepartie en recettes.  
(78.000.000 pour six mois).

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
45			CHAPITRE 45 CONTRIBUTION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT D'ÉTATS, DE COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
	1		<i>Participation de la République du Sénégal aux dépenses d'assistance technique</i> Participation de la République du Sénégal aux dépenses d'assistance technique .....		
	2		<i>Participation aux dépenses de la Communauté</i> Participation aux dépenses de la Communauté .....		
	3		<i>Participation du Sénégal aux dépenses de l'Ecole de prospection minière</i> Participation du Sénégal aux dépenses de l'Ecole de prospection minière		
	4		<i>Participation aux dépenses d'organismes internationaux</i> Participation aux dépenses d'organismes internationaux .....		
	5		<i>Participation aux dépenses des organismes de la Recherche scientifique</i> Participation aux dépenses des organismes de la Recherche scientifique		185.000.000
	6		<i>Participation à certaines dépenses communales</i> Participation à certaines dépenses communales .....		30.000.000
	7		<i>Participation à certaines dépenses de la Fédération du Mali</i> Participation à certaines dépenses de la Fédération du Mali .....		
	8		<i>Participation aux dépenses de l'agence de la Sécurité et navigation aérienne (A.S.E.C.N.A.)</i> Participation aux dépenses de l'agence de la Sécurité et navigation aérienne (A.S.E.C.N.A.) .....		137.000.000
	9		<i>Participation aux dépenses du Trésor</i> Participation aux dépenses du Trésor .....		144.400.000
	10		<i>Participation aux charges incombant à la Régie du fait des services publics</i> Participation aux charges incombant à la Régie du fait des services publics .....		8.000.000
	11		<i>Dépenses d'exercices clos</i> Dépenses d'exercices clos .....		
			TOTAL du chapitre 45 .....		504.400.000

## JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

## CHAPITRE 45

CONTRIBUTION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT D'ÉTATS,  
DE COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ARTICLE 5. — Le fonds commun de la recherche scientifique prend en charge un certain nombre de recherches effectuées par des établissements dont le fonctionnement était auparavant supporté entièrement par le budget du Sénégal (recherches zootechniques du centre de Dara, recherches océanographiques du centre d'étude des pêches). S'il en résulte une augmentation de la contribution, elle est compensée par des économies sur les chapitres 23 et 24.

En outre la convention pour 1961 prévoit la prise en charge du Laboratoire national de l'élevage.

ARTICLE 8. — Participation augmentée par suite de la substitution du Sénégal à l'ex-Fédération.

Les inscriptions à ce titre au budget du Mali pour l'exercice 1960 étaient de 10 millions.

ARTICLE 9. — La convention avec la République française prévoit que les dépenses du service du Trésor seront supportées par moitié par les deux Etats.

ARTICLE 10. — Il s'agit de couvrir la Régie des moins-values de recettes résultant des réductions de tarifs accordés à certains usagers.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PREVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
48			<b>CHAPITRE 48</b> <b>REVERSEMENT A DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS</b>		
	1		<i>Ristournes aux communes</i>		
	1		Quote-part sur les impôts directs .....	660.000.000	
	2		Quote-part sur le produit de la taxe de plus-value immobilière (ristourne 50 % ).....	5.000.000	
	3		Quote-part sur le produit de la taxe sur les véhicules .....	55.000.000	
			Total de l'article 1 <sup>er</sup> .....		720.000.000
	2		<i>Ristournes à la C.C.P.F. sur le produit des centimes</i>		
	1		Ristournes sur le produit des centimes à l'importation .....	307.654.000	
	2		Ristournes sur le produit des centimes à l'exportation .....	61.250.000	
			Total de l'article 2 .....		368.904.000
	3		<i>Ristournes aux chambres de commerce sur le produit des centimes</i>		
	1		Ristournes sur le produit des centimes à l'importation .....	84.046.000	
	2		Ristournes sur le produit du centime à l'exportation .....	8.750.000	
			Total de l'article 3 .....		92.796.000
	4		<i>Autres ristournes</i>		
			Autres ristournes .....		
	5		<i>Dépenses d'exercices clos</i>		
			Dépenses d'exercices clos .....		79.300.000
			TOTAL du chapitre 48 .....		1.261.000.000

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS		
				Par paragraphe	Par article	
49			CHAPITRE 49 VERSEMENTS A DES COMPTES ET FONDS SPÉCIAUX			
	1		<i>Versement à la Caisse de l'arachide</i>			
			Versement à la Caisse de l'arachide .....		338.000.000	
	2		<i>Reversement à la République Islamique de Mauritanie des recettes douanières</i>			
			Reversement à la République Islamique de Mauritanie de ristournes au titre des recettes douanières .....		400.000.000	
			TOTAL du chapitre 49 .....		738.000.000	

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
51			CHAPITRE 51 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES COLLECTIVITÉS OU ORGANISMES PUBLICS		
	1		<i>Office de la lutte anti-aviaire et office de la lutte antiacridienne</i> Office de la lutte anti-aviaire et Office de la lutte antiacridienne .....		66.000.000
	2		<i>Office de la main-d'œuvre</i> Office de la main-d'œuvre .....		6.000.000
	3		<i>Fonds commun des S. M. D. R.</i> Fonds commun des S. M. D. R. ....		
	4		<i>Station de pilotage de la barre</i> Station de pilotage de la barre .....		5.000.000
	5		<i>Secteur expérimental de Boulèle</i> Secteur expérimental de Boulèle .....		20.000.000
	6		<i>Radio-Sénégal</i> Radio-Sénégal .....		180.000.000
	7		<i>Agence Sénégalaise de Presse</i> Agence Sénégalaise de Presse .....		28.000.000
	8		<i>Centres régionaux d'assistance pour le développement</i> Centres régionaux d'assistance pour le développement .....		
	9		<i>Motorisation de la pêche</i> Motorisation de la pêche .....		4.000.000
	10		<i>Subvention d'équilibre à la Régie des Chemins de fer</i> Subvention d'équilibre à la Régie des Chemins de fer .....		500.000.000
			<i>Dépenses d'exercices clos</i> Dépenses d'exercices clos .....		
			TOTAL du chapitre 51 .....		809.000.000

## JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

## CHAPITRE 51

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  
A DES COLLECTIVITÉS OU ORGANISMES PUBLICS

ARTICLE 3. — La liquidation des S. M. R. D. et du fonds commun entraîne la suppression de cette inscription.

ARTICLE 6. — La prise en charge de l'ancienne station fédérale justifie l'augmentation de la subvention (140 millions inscrits au budget de l'ex-Fédération).

ARTICLE 7. — Il a paru préférable de faire figurer au chapitre 51 la subvention à l'Agence de Presse Sénégalaise qui est un organisme placé sous le contrôle de l'Etat; elle figurait auparavant au chapitre 52.

Le relèvement de la dotation permettra à l'Agence de Presse Sénégalaise de passer une commission avec l'United Presse (U.P.).

ARTICLE 10. — Le budget prévisionnel de la Régie des Chemins de fer pour l'exercice 1961 laisse prévoir un déficit d'exploitation de 1.400 millions.

Cette somme est inscrite à titre de provision. Les versements ne seront effectués qu'après un examen serré des structures et de la situation financière de la Régie.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
52			<b>CHAPITRE 52</b> SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ORGANISMES ASSOCIATIONS ET ŒUVRES PRIVÉES <hr/>		
	1		<i>Hors du Sénégal</i>		
			Hors du Sénégal .....		2.500.000
	2		<i>Au Sénégal</i>		
		1	Subventions aux Etablissements d'enseignement privé .....	130.000.000	
		2	Subventions aux Maisons et Foyers de groupements sportifs jeunes ....	19.000.000	
		3	Subventions à divers .....	11.000.000	
		4	Subventions pour construction Mosquée de Dakar .....	55.000.000	
		5	Subventions des organismes d'intérêts publics .....	2.000.000	
		6	Subvention à Présence Africaine .....	15.000.000	
			Total de l'article 2 .....		232.000.000
	3		<i>Dépenses d'exercices clos</i>		
			Dépenses d'exercices clos .....		26.000.000
			TOTAL du chapitre 52 .....		<u>260.500.000</u>

## JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

## CHAPITRE 52

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ORGANISMES  
ASSOCIATIONS ET ŒUVRES PRIVÉESARTICLE 1<sup>er</sup>. — Reconstitution de la dotation inscrite pour l'exercice 1960 :

Ministère de l'Éducation nationale .....	1.000.000
Ministère de l'Intérieur .....	1.500.000

ARTICLE 2 : Paragraphe 1<sup>er</sup>. — L'augmentation des subventions à l'enseignement privé est motivée :

1° Par la revalorisation des subventions consécutive à l'application au personnel enseignant du nouveau régime de rémunération (décision du 8 août 1960);

2° Par l'extension au personnel enseignant de l'enseignement privé de la prime de 20 % accordée au personnel de l'enseignement public;

3° Par l'augmentation du nombre de classes.

Ces subventions se décomposent comme suit :

Ministère de l'Éducation nationale .....	125.000.000
Ministère de l'Enseignement technique .....	5.000.000

Paragraphe 2. — Les subvention allouées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ont été groupées sous une rubrique unique, alors qu'elles figuraient au budget 1960 aux paragraphes 2 et 3 : leur montant global ne subit pas de changement.

Paragraphe 3 :

Ministère de l'Intérieur .....	4.000.000
Ministère des Transports et Télécommunications (aérodromes) .....	1.000.000
Ministère de l'Éducation nationale .....	4.000.000
Ministère de l'Enseignement technique .....	1.000.000
Ministère de la Santé (gouttes de lait) .....	1.000.000

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	
				Par paragraphe	Par article
54			<b>CHAPITRE 54</b> <b>BOURSES ET SECOURS SCOLAIRES</b>		
	1		<i>Bourses hors du Sénégal</i>		
	1		Enseignement supérieur .....	112.000.000	
	2		Enseignement technique .....	36.500.000	
			Total de l'article 1 <sup>er</sup> .....		148.500.000
	2		<i>Bourses au Sénégal</i>		
	1		Ministère de l'Education nationale .....	85.000.000	
	2		Enseignement technique .....	51.000.000	
			Total de l'article 2 .....		136.000.000
	3		<i>Dépenses d'exercice clos</i>		
			Dépenses d'exercices clos .....		»
			TOTAL du chapitre 54 .....		284.500.000
55			<b>CHAPITRE 55</b> <b>SECOURS</b>		
	1		<i>Frais d'hospitalisation des indigents</i>		
			Frais d'hospitalisation et transports des indigents .....		100.000.000
	2		<i>Entretien des pupilles</i>		
			Entretien des pupilles .....		10.500.000
	3		<i>Secours éventuels</i>		
			Secours éventuels .....		3.000.000
	4		<i>Dépenses d'exercices clos</i>		
			Dépenses d'exercices clos .....		5.000.000
			TOTAL du chapitre 55 .....		128.500.000

## JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

## CHAPITRE 54

## BOURSES ET SECOURS SCOLAIRES

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Paragraphe 1<sup>er</sup>. — Le budget prend en charge les bourses d'enseignement supérieur et d'enseignement technique supportées par le budget de l'ex-Fédération (187 millions prévus en 1960).

Paragraphe 2. — Alignement taux des bourses d'enseignement technique du Sénégal sur les bourses des autres Etats.

ARTICLE 2 : Paragraphe 1<sup>er</sup>. — Le développement de l'enseignement primaire entraîne une augmentation du nombre des boursiers de l'enseignement secondaire.

Paragraphe 2. — L'effort poursuivi pour la formation professionnelle et technique a pour conséquence une augmentation du montant global des bourses, en outre les frais de voyage doivent être prévus sous cette rubrique.

## CHAPITRE 55

## SECOURS

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Les inscriptions pour frais d'hospitalisation des indigents doivent être relevées par suite du nombre de plus en plus élevé d'indigents dans les formations hospitalières de l'Etat.

ARTICLE 2. — Dotation de l'exercice 1960 reconduite.

CHAPITRE	ARTICLE	PARAGRAPHE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS		
				Par paragraphe	Par article	En 1960
56			<b>CHAPITRE 56</b> <b>PRÊTS ET AVANCES</b>			
		1	<i>Collectivités ou organismes publics</i>			
		1	Avances à divers budgets et comptes .....	500.000.000		800.000.000
		2	Serca (Prêt) .....			41.000.000
		3	Avances aux établissements publics de crédit .....	600.000.000		600.000.000
		4	Avance à la Troupe Théâtrale Nationale ..	6.000.000		
			Total de l'article 1 <sup>er</sup> .....		1.106.000.000	1.441.000.000
		2	<i>Organismes privés et particuliers</i>			
		1	Avances aux agents des services publics pour acquisition de logements ..	10.000.000		
		2	Autres avances .....	5.000.000		
			Total de l'article 2 .....		15.000.000	10.000.000
			<b>TOTAL du chapitre 56 .....</b>		<b>1.121.000.000</b>	<b>1.451.000.000</b>
57			<b>CHAPITRE 57</b> <b>VERSEMENT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b> <b>AU BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>			
		1	<i>Versement du Budget de Fonctionnement au Budget d'Equipe- ment et d'Investissement</i>			
			Versement du Budget de Fonctionnement au Budget d'Equipe- ment et d'Investissement .....		4.067.488	1.250.356.000
			<b>TOTAL du chapitre 57 .....</b>		<b>4.067.488</b>	<b>1.250.356.000</b>

## JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 56  
PRÊTS ET AVANCES

---

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Il est nécessaire que l'Etat puisse assurer les relais de trésorerie nécessaires au fonctionnement d'organismes et de comptes dont les ressources peuvent subir certains à-coups.

Ces inscriptions en dépenses ont leur contrepartie au chapitre 29 des recettes.

ARTICLE 2. — Ces avances contribuent à faciliter l'accession des agents de la Fonction publique à la propriété.

Le remboursement de ces prêts s'effectue normalement.

---

